



**COMMUNE DE SALINELLES  
DEPARTEMENT DU GARD**

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**TENUE LE 08.04.2021**

**Date de convocation : 01.04.2021**

**Conseillers en exercice : 15**

**Présents : 9    Votants : 10**

Le **08 avril 2021** le Conseil Municipal, convoqué, s'est réuni dans la salle du Foyer Socioculturel, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Line GAL, 1<sup>er</sup> Adjoint.

**Présents :**

Mesdames Line GAL, 1<sup>er</sup> Adjoint, Véronique GALI, Florise PADER

Messieurs Gérard CAFFORT, Régis COMBERNOUX, Thierry FERRAND, Patrick LOISEL, Paul MARTIN, Olivier MORICEAU

**Procuration :** Madame Florence BARBOT à Madame Line GAL.

La séance est ouverte à 19h10.

Madame Florise PADER est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal tenue le 09/12/2020, bien reçu par tous les conseillers et affiché en mairie est approuvé à l'unanimité.

NOTA : Assistent à cette réunion Mesdames Sophie JOURDAN et Cécile LUSSAUD.

**ORDRE DU JOUR :**

**A EXAMINER**

1. **Compte de gestion 2020 services Eau et Assainissement.**
2. **Compte administratif 2020 services Eau et Assainissement. Ci-joint maquette.**
3. **Affectation des résultats 2020 services Eau et Assainissement.**
4. **Budget primitif 2021 services Eau et Assainissement.**
5. **Compte de gestion 2020 de la commune.**
6. **Compte administratif 2020 de la commune. Ci-joint maquette.**
7. **Affectation des résultats 2020 de la commune.**
8. **Vote des taux d'imposition 2021.**
9. **Budget primitif 2021 services de la commune.**
10. **Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées 2021 (CLECT).**
11. **Approbation de la révision des attributions de compensation définitives 2021.**
12. **Avis sur l'installation classée pour la protection de l'environnement – S.C.A. Les Vignerons du Sommiérois.**
13. **Désignation d'un correspondant patrimoine de la commune auprès du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) Vidourle Camargue.**

**A EXAMINER.**

**1 Compte de gestion 2020 services Eau et Assainissement.**

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrits de passer dans ses écritures 2020,

Vu l'article L.2121-31 du Code Générale des Collectivités Territoriales,  
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Madame la Présidente de séance invite les membres du Conseil Municipal à constater l'identité des résultats entre les comptes administratifs et les comptes de gestion du service eau et assainissement dressés par Madame Corinne FABRE GEOFFROY, Chef du Centre des finances Publiques de Sommières.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 du budget annexe du service eau et assainissement. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## **2 Compte administratif 2020 services Eau et Assainissement.**

Madame Line GAL, 1<sup>er</sup> Adjoint, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La présentation du Compte administratif de l'exercice 2020 du service eau et assainissement, est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget du service eau et assainissement de l'année écoulée et fait apparaître les résultats de clôture de l'exercice.

Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière du service eau et assainissement.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2020, arrêté comme suit :

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<i>Chap.</i>	<i>Libellé</i>	<i>CA 2020</i>	<i>Chap.</i>	<i>Libellé</i>	<i>CA 2020</i>
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		001.	Solde d'exécution de la section d'Investissement reporté	56 445,13
020.	Dépenses Imprévues		021.	Virement de la section d'exploitation	
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 780,00	040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 729,30
16.	Emprunts et dettes assimilées	5 479,19	10.	Dotations, fonds divers et réserves	3 035,40
21./10001.	Immobilisations corporelles/ ADDUCTION EAU POTABLE				
21./10002.	Immobilisations corporelles/ ASSAINISSEMENT STATION EPURATION	5 036,53			
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>22 295,72</b>		<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>86 209,83</b>

**RESULTAT 2020 - SECTION INVESTISSEMENT : 63 914,11**

**SECTION EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	CA 2020	Chap.	Libellé	CA 2020
002.	Résultat d'exploitation reporté		002.	Résultat d'exploitation reporté	54 006,55
011.	Charges à caractère général	42 675,65	013.	Atténuations de charges	
012.	Charges de personnel et frais assimilés	21 799,70	042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 780,00
014.	Atténuations de produits		70.	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marché	93 896,59
022.	Dépenses imprévues		74.	Subventions d'exploitation	7 000,00
023.	Virement à la section d'investissement		75.	Autres produits de gestion courante	159
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 729,30	77.	Produits exceptionnels	
65.	Autres charges de gestion courante				
66.	Charges financières	2 285,27			
67.	Charges exceptionnelles	276,48			
68.	Dotations aux amortissements et aux provisions	2 058,30			
	<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>95 824,70</b>		<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>166 842,14</b>

**RESULTAT 2020 – SECTION EXPLOITATION : 71 017,44**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31

Vu le Budget primitif 2020 adopté par délibération du conseil municipal du 25 Juin 2020.

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du service eau et assainissement pour l'exercice 2020 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif 2020 du service eau et assainissement présenté par Madame Line GAL 1<sup>er</sup> Adjoint,

**Le conseil municipal, après en, avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2020 du service Eau et Assainissement.

**3 Affectation des résultats 2020 services Eau et Assainissement.**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du service eau et assainissement de l'exercice 2020, Conformément à l'Instruction M49, le Conseil Municipal est invité à affecter l'excédent de fonctionnement de 2020 au budget primitif annexe du service Eau et Assainissement,

Considérant que le compte administratif 2020 du service eau et assainissement, dont les résultats conformes au compte de gestion du service, présentent comme suit :

Résultat de clôture excédent de Fonctionnement : 71017.44€

Résultat de clôture excédent d'Investissement : 63914.11€

Considérant qu'il n'y a pas de besoin de couvrir les dépenses en fonctionnement et en investissement,

**Le conseil municipal, après en, avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents et représentés :**

➤REPORTER au budget 2021 au compte 002 en Recettes de Fonctionnement 71017.44€

➤REPORTER au budget 2021 au compte 001 en Recettes d'Investissement 63914.11€

#### 4 Budget primitif 2021 services Eau et Assainissement.

Madame la 1<sup>er</sup> Adjoint présente au conseil municipal le budget primitif 2021 du service eau et assainissement, arrêté en équilibre comme suit, et propose de le voter par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

La section d'investissement est liée aux projets de service.

Section fonctionnement ; les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre de la vente de produits (facturation eau et assainissement). Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement des charges du personnel, des achats de matières premières et de fournitures et les intérêts des emprunts à payer.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

Chap.	LIBELLE	Budget 2021	Chap.	LIBELLE	Budget 2021
001.	Déficit d'investissement reporté		001.	Excédent d'investissement reporté	63 914,11
020.	Dépenses imprévues	6 000,00	021.	Virement de la section d'exploitation	47 540,00
040.	Opérations ordre transfert entre sections	11 780,00	10.	Dotations, fonds divers et réserves	875,89
16.	Emprunts et dettes assimilées	6 000,00	13.	Subventions d'investissement	138 400,00
21.	Immobilisation corporelle	288 550,00	16.	Emprunts et dettes assimilées	35 000,00
			040.	Opération ordre transfert entre section	26 600,00
	<b>TOTAL - INVESTISSEMENT DEPENSES</b>	<b>312 330,00</b>		<b>TOTAL - INVESTISSEMENT RECETTES</b>	<b>312 330,00</b>

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Chap.	LIBELLES	Budget 2021	Chap.	LIBELLES	Budget 2021
002.	Déficit d'exploitation reporté	0,00	002.	Excédent d'exploitation reporté	71 017,44
022.	Dépenses imprévues	5 000,00	70.	Ventes produits fabriqués, prestations	93 402,56
023.	Virement à la section d'investissement	47 540,00	74.	Subvention exploitation	0,00
011.	Charges à caractère général	64 850,00	75.	Autres produits de gestion courante	150,00
012.	Charges de personnels, frais assimilés	25 000,00	042.	Opérations ordre transfert entre sections	11 780,00
65.	Autres charges de gestion courante	2 000,00	77.	Produits exceptionnel	0,00
66.	Charges financières	2 260,00			
67.	Charges exceptionnelles	1 000,00			
68.	Dotations aux provisions et dépréciation	2 100,00			

042.	Opération ordre transfert entre section	26 600,00		
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>176 350,00</b>	<b>TOTAL RECETTE FONCTIONNEMENT</b>	<b>176 350,00</b>

Le principal projet de l'année 2021 est :

- ✓ la réfection du réseau d'adduction d'eau potable route de Quissac et route d'Aspères, pour lesquelles une subvention a été attribuée.

Le budget primitif 2021 du service eau et assainissement s'équilibre en recettes et en dépenses d'investissement à la somme de 312 330.00€, et en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 176 350.00€.

**Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2021 du service eau et assainissement et autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à passer toutes les écritures nécessaires à la réalisation du budget primitif.**

#### **5 Compte de gestion 2020 de la commune.**

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrits de passer dans ses écritures 2020,

Vu l'article L.2121-31 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Madame la Présidente de séance invite les membres du Conseil Municipal à constater l'identité des résultats entre les comptes administratifs et les comptes de gestion du budget général de la commune dressés par Madame Corinne FABRE GEOFFROY, Chef du Centre des finances Publiques de Sommières.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 du budget général. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### **6 Compte administratif 2020 de la commune.**

Madame Line GAL, 1<sup>er</sup> Adjoint, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La présentation du Compte administratif de l'exercice 2020 du budget général de la commune, est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats de clôture de l'exercice.

Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de la commune.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2020, arrêté comme suit :

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	CA 2020	Chap.	Libellé	CA 2020
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
020.	Dépenses imprévues		021.	Virement de la section d'exploitation (recettes)	

040.	Opérations d'ordre de transfert entre section		024.	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	
041.	Opérations patrimoniales		040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 000,00
10.	Immobilisations corporelles		041.	Opérations patrimoniales	
16.	Emprunts et dettes assimilées	17 919,06	10.	Immobilisations corporelles	91 487,88
20./100 01.	Immobilisations incorporelles/MATERIEL-MOBILIER	3 027,84	13./OPNI.	Subventions d'investissement/Opération non individualisée	959,95
20./100 09.	Immobilisations incorporelles/ DOCUMENT URBANISME	715,31	13./10034.	Subventions d'investissement/MISE EN ACCESSIBILITE DU CIMETIERE ROUTE DE LECQUES	3 947,50
21.	Immobilisations corporelles/				
21./100 01.	Immobilisations corporelles/ MATERIEL-MOBILIER	7 444,80			
21./100 03.	Immobilisations corporelles/ TRAVAUX DE VOIRIE	11 126,40			
21./100 34.	Immobilisations corporelles/ MISE EN ACCESSIBILITE DU CIMETIERE ROUTE DE LECQUES	4 908,00			
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>45 141,41</b>		<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>98 395,33</b>

**RESULTAT 2020 – SECTION D'INVESTISSEMENT : 53 253.92 €**

**SECTION FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	CA 2020	Chap.	Libellé	CA 2020
002.	Résultat d'exploitation reporté		002.	Résultat d'exploitation reporté	
011.	Charges à caractère général	78 431,77	013.	Atténuations de charges	740,66
012.	Charges de personnel et frais assimilés	169 757,11	042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
014.	Atténuations de produits	69 163,00	70.	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	40 351,26
022.	Dépenses imprévues		73.	Impôts et taxes	200 700,51

023.	Virement à la section d'investissement		74.	Dotations et participations	125 510,53
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,00	75.	Autres produits de gestion courante	17 604,87
65.	Autres charges de gestion courante	45 668,00	76.	Produits financiers	4,49
66.	Charges financières	2 590,65	77.	Produits exceptionnels	5 413,08
67.	Charges exceptionnelles		78.	Reprises sur provisions	
68.	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	4 758,83			
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>372 369,36</b>		<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>390 325,40</b>

### **RESULTAT 2020 – SECTION FONCTIONNEMENT : 17 956.04 €**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31

Vu le Budget primitif 2020 adopté par délibération du conseil municipal du 25 juin 2020.

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion pour l'exercice 2020 du budget général de la commune présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif 2020 du budget général de la commune présenté par Madame Line GAL 1<sup>er</sup> Adjoint,

#### **Le conseil municipal, après en, avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2020 du budget général de la commune.

#### **7 Affectation des résultats 2020 de la commune.**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020 du budget général de la commune, Conformément à l'instruction M14, le Conseil Municipal est invité à affecter l'excédent de fonctionnement de 2020 au budget principal,

Considérant que le compte administratif 2020 du budget principal de la commune dont les résultats conformes au compte de gestion du service, présentent comme suit :

Résultat de clôture excédent de Fonctionnement : 129 164.06€

Résultat de clôture excédent d'Investissement : 22 616.46€

Considérant qu'il n'y a pas de besoin de couvrir les dépenses en fonctionnement et en investissement,

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **REPORTER** au budget 2021 au compte 002 en Recettes de Fonctionnement **129 164.06€**
- **REPORTER** au budget 2021 au compte 001 en Recettes d'Investissement **22 616.46€**

#### **8 Vote des taux d'imposition 2021.**

Conformément à l'article L. 1639 A du code général des impôts (CGI), la date limite de vote des taux des impositions directes locales est fixée au 15 avril au plus tard, en vue de la mise en recouvrement des impositions la même année. Le vote des taux doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget, et ce même si les taux restent inchangés (articles 1636 B sexies et 1636 B sexies A du CGI).

Conformément à l'article 16 de la loi de finances pour 2020, suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THP), les communes seront compensées par un transfert de la part départementale de foncier bâti (FB) matérialisé par le cumul des taux de FB de la commune et du Département (24.65%). Le taux de référence de FB de la collectivité utilisé pour le vote des taux 2021 sera de 24.65% + taux FB communal 2020.

Madame la 1<sup>er</sup> Adjoint propose aux membres du Conseil municipal de maintenir pour l'exercice 2021 les taux d'imposition de 2020, et d'y ajouter pour le foncier bâti le taux applicable au département soit :

	Bases d'imposition effectives 2020	Taux d'imposition communaux 2020	Taux d'imposition du Département	Taux d'imposition communaux 2021	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Produits attendus 2021
Taxe foncière (bâti)	510 758	11.30%	24.65%	35.95%	520 700	187 192
Taxe foncière (non bâti)	34 892	46.62%	---	46.62%	34 900	16 270
<b>TOTAL DU PRODUIT FISCAL ATTENDU POUR 2021</b>						<b>203 462</b>

Madame la 1<sup>er</sup> Adjoint précise que le projet de budget primitif 2021 a été établi sans augmentation des taux d'imposition des taxes foncières (bâti et non bâti) et avec l'inscription au compte 73111 du produit prévisionnel de la TH figurant sur l'état 1259.

Il est proposé de reconduire pour 2021 les taux communaux de 2020, augmenté du taux d'imposition 2020 du département et elle rappelle que les taux communaux n'ont pas évolué depuis 2015.

FB : 35,95 %

FNB : 46,62 %

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver les taux d'imposition 2021 ainsi proposés.**

#### **9 Budget primitif 2021 services de la commune.**

Madame la 1<sup>er</sup> Adjoint présente au conseil municipal le budget primitif 2021 de la commune et propose de le voter par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Les prévisions tant en dépenses et recettes doivent être sincères.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget d'une collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

-**en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de travaux.

-**en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que la taxe d'aménagement, la récupération de la TVA et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget primitif section d'investissement comme suit :

#### **SECTION INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget 2021	Chap.	Libellé	Budget 2021
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	22 616,46
020.	Dépenses imprévues	5 000,00	021.	Virement de la section d'exploitation (recettes)	66 960,00



040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 000,00	024.	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	
16.	Emprunts et dettes assimilées	18 450,00	040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	
20./10001.	Immobilisations incorporelles/MATERIEL-MOBILIER	2 200,00	041.	Opérations patrimoniales	
20./10024.	Immobilisations incorporelles/ ETUDE DE FAISABILITE AMENAGEMENT CHATEAU	15 000,00	10.	Immobilisations corporelles	49 673,54
21./10001.	Immobilisations corporelles/ MATERIEL-MOBILIER	21 396,00	13.	Subventions d'investissement	
21./10003.	Immobilisations corporelles/ TRAVAUX DE VOIRIE	5 504,00	16.	Emprunts et dettes assimilées	
21./10030.	Immobilisations corporelles/ EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC	23 500,00			
21./10039.	Immobilisations corporelles/ TRAVAUX DE BATIMENTS SECURISATION ANNEXE CHATEAU	15 000,00			
21./10040.	Immobilisations corporelles/ AMÉNAGEMENT TERRAIN SPORTS ET LECTURE	15 000,00			
21./10042.	Immobilisations corporelles/ CHATEAU	13 200,00			
23./10041.	Immobilisations en cours/AMÉNAGEMENT ZONE D'ACTIVITÉS MAISON MÉDICALE	3 000,00			
	<b>TOTAL - INVESTISSEMENT DEPENSES</b>	<b>139 250,00</b>		<b>TOTAL - INVESTISSEMENT RECETTES</b>	<b>139 250,00</b>

**La budget de fonctionnement regroupe :**

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux loyers des bâtiments communaux, à la location du foyer socioculturel (*pour l'année 2020 la recette sur ce poste a bien diminué du fait de l'annulation de pratiquement toutes les réservations du foyer socioculturel dû à l'épidémie du Covid-19 et les mesures sanitaires tenues*).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations des services effectuées, et les intérêts des emprunts à payer.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2021 section de fonctionnement comme suit :

## SECTION FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget 2021	Chap.	Libellé	Budget 2021
002.	Résultat d'exploitation reporté		002.	Résultat d'exploitation reporté	129 164,06
011.	Charges à caractère général	110 640,00	013.	Atténuations de charges	
012.	Charges de personnel et frais assimilés	173 820,00	042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,00
014.	Atténuations de produits	72 120,00	70.	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	36 880,00
022.	Dépenses imprévues	17 100,00	73.	Impôts et taxes	202 500,00
023.	Virement à la section d'investissement	66 960,00	74.	Dotations et participations	118 090,00
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections		75.	Autres produits de gestion courante	15 515,94
65.	Autres charges de gestion courante	57 800,00	76.	Produits financiers	
66.	Charges financières	2 100,00	77.	Produits exceptionnels	590,00
67.	Charges exceptionnelles				
68.	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	4 200,00			
	<b>TOTAL - FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>	<b>504 740,00</b>		<b>TOTAL - FONCTIONNEMENT RECETTES</b>	<b>504 740,00</b>

Le budget primitif 2021 de la commune s'équilibre en recettes et en dépenses d'investissement à la somme de 139 250.00€, et en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 504 740.00€.

**Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2021 de la commune et autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à passer toutes les écritures nécessaires à la réalisation du budget primitif.**

### **10 Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées 2021 (CLECT).**

Madame la 1<sup>er</sup> Adjoint rappelle que le rôle de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T), est de quantifier chaque année les transferts de compétences réalisés, afin de permettre un juste calcul des attributions de compensation.

Celle-ci s'est réunie le 28 janvier 2021, et a transmis pour approbation le compte-rendu de ses travaux, joint en annexe. Conformément aux paragraphes IV et V de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts, ce rapport doit être validé par les conseils municipaux de toutes les communes membres.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

Il est proposé au conseil municipal :

1. De valider la révision des attributions de compensation, intégrant la part scolaire privée et la part scolaire publique,
2. D'adopter l'attribution de compensation définitive 2021 d'un montant de : 72 020,00 €,
3. D'inscrire au budget primitif 2021 le crédit correspondant.

**Les membres du Conseil Municipal approuvent le rapport à l'unanimité.**

## **11 Approbation de la révision des attributions de compensation définitives 2021.**

Madame la 1er Adjoint expose que les communes doivent s'accorder « librement » sur le mode de calcul de l'attribution de compensation. C'est le 1°bis du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts qui s'applique. Il stipule : « .... Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges... ».

Le Conseil communautaire en CLECT s'est prononcé le 28 janvier 2021 sur les montants des attributions de compensation 2021.

Il est rappelé que les attributions de compensation sont composées de trois parties :

- Une part initiale calculée selon les règles en vigueur l'année de l'intégration de la Commune concernée à la Communauté de communes, en conformité avec l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ; cette part est figée.
- Une part scolaire publique par élève scolarisé en primaire ; cette part est variable, elle évolue chaque année en fonction des effectifs scolaires publics.
- Une part scolaire privée par élève en maternelle, et par élève en élémentaire ; cette part est également variable en fonction des effectifs scolaires privés.

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Bureau communautaire du 28 janvier 2021,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la CLECT réunie le 28 janvier 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

1. De valider la révision des attributions de compensation 2021 telle que présentée en CLECT du 28 janvier 2021, calculée de la façon suivante :

-Effectifs primaires de l'école publique, année scolaire 2020/2021 X 1090€

-Effectifs maternelles de l'école privée Maintenon année scolaire 2020/2021 x 1157 €.

-Effectifs élémentaires de l'école privée Maintenon année scolaire 2020/2021 x 501 €.

2. De valider le montant d'attribution de compensation définitive pour 2021 de : 72 020€ €.

3. De lui autoriser à signer tous les documents se rapportant à cette délibération ainsi que d'en assurer l'application.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à 5 voix pour, 5 voix contre, considérant qu'en cas de partage des voix, la voix du Maire ou de la Présidente de séance est prépondérante, approuve la révision des attributions de compensation définitives 2021.**

## **12 Avis sur l'installation classée pour la protection de l'environnement – S.C.A. Les Vignerons du Sommiérois.**

Madame la 1er Adjoint informe les membres du conseil municipal, suite à l'enquête publique approuvée et autorisée par l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard en date du 2 février 202, qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 29 mars 2021, et après avoir étudié la demande d'enregistrement par la SCA Les Vignerons du Sommiérois en vue de l'activité de préparation, conditionnement et stockage de vins sur le territoire d'Aspères.

Considérant qu'une partie du territoire de la commune de Salinelles est comprise dans le rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation concernée par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source.

Considérant qu'il est demandé au membre du conseil municipal de donner son avis sur le projet.

Considérant qu'il n'y a aucune réserve à émettre sur l'ensemble du dossier.

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur M. Régis COMBERNOUX, le conseil municipal à l'unanimité moins une abstention émet un avis favorable au projet.**

**13 Désignation d'un correspondant patrimoine de la commune auprès du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) Vidourle Camargue.**

Madame la 1<sup>er</sup> Adjoint donne lecture du courrier de Monsieur le Président du PETR Vidourle Camargue, Monsieur Pierre MARTINEZ, en date du 6 janvier 2021, portant sur le renouvellement des correspondants patrimoines communaux.

Considérant que les correspondants patrimoine sont désignés par les communes et renouvelés ou reconduits à chaque nouvelle mandature,

Considérant que le PETR Vidourle Camargue dispose d'une mission patrimoine et depuis 2008 qu'il a initié la création d'un réseau de correspondants patrimoine sur ces communes par la chargée de mission,

- Le correspondant assurera l'information et le suivi des projets sur sa commune.
- Il assurera la veille sur le patrimoine communal.
- Il participera aux actions mises en place dans le cadre de la mission patrimoine sur sa commune, à la valorisation du patrimoine et à l'instruction des labels,
- Il participera avec la mission patrimoine à l'instruction de la candidature du PETR au label Pays d'Arts et d'histoire votée en 2019 par le conseil syndical du PETR.

**Les membres du conseil municipal à l'unanimité désignent Monsieur Paul MARTIN, conseiller municipal en qualité de correspondant patrimoine de la commune auprès du PETR Vidourle Camargue.**

Avant de clore la séance Madame la 1<sup>er</sup> Adjoint transmet à l'assemblée l'information suivante :

La Communauté de Communes du pays de Sommières projette de moderniser ses équipements en matière de collecte de déchets en proposant à ses communes la possibilité de mettre en place une collecte de proximité. Il s'agit de créer de nouveaux points d'apports volontaires avec des conteneurs enterrés permettant de recevoir de 2 à 4 flux ; verre et papier, emballages et ordures ménagères.

Afin de pouvoir planifier la réalisation de ces travaux, la CCPS souhaite recenser les communes intéressées par le dispositif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Les Conseillers

1<sup>er</sup> Adjoint  
Madame Line GAL

